



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT 382-19
RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES
MEMBRES DU CONSEIL ET DU PERSONNEL DE LA
MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné que :

Le conseil municipal à une séance ordinaire tenue le lundi 2 décembre 2019 a adopté le règlement numéro 382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 517 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 5 décembre 2019.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et secrétaire-trésorière